Faye-L'Abbesse

République Française

Département des Deux-Sèvres

Commune de FAYE L'ABBESSE

Conseil Municipal du 22 octobre 2026 à 20h30
Liste des délibérations

Numéro	Objet	Vote
01-22/10/2026	Tarifs de location des salles et du matériel à compter du 01/01/2027	Approuvée
02-22/10/2026	Tarifs des concessions du cimetière au 01/01/2027	Approuvée
03-22/10/2026	Tarif d'occupation du domaine public 2027	Approuvée
04-22/10/2026	Avenant n°2 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°03	Approuvée
05-22/10/2026	Avenant n°3 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°09	Approuvée
06-22/10/2026	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°12	Approuvée
07-22/10/2026	Avenant n°2 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°13	Approuvée
08-22/10/2026	Refacturation téléphonie de l'Agglomération du Bocage Bressuirais à la Commune de Faye L'Abbesse	Approuvée
09-22/10/2026	Contrat d'assurance des risques statutaires : habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres	Approuvée
10-22/10/2026	Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AE 217	Approuvée
11-22/10/2026	Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) 2027	Approuvée
12-22/10/2026	Travaux de descente d'eaux pluviales – Bar restaurant La Forge	Approuvée
13-22/10/2026	Avenant n°2 à la convention de mutualisation 2025-2029 : entretien et suivi des composteurs partagés et collectés	Approuvée
14-22/10/2026	Bail du local commercial 7 Place du Général de Gaulle	Approuvée

Liste publiée sur le site internet le 26/10/2026 et affichée en mairie le 26/10/2026

Le Maire, Edward BURON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 22 octobre 2026

Le Conseil Municipal,

- **Vote** les nouveaux tarifs de location des salles et du matériel pour l'année 2027 comme suit :

	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Particuliers	Associations	Particuliers & associations
PETITE SALLE			
Réunion	65,00 €	gratuit	
Repas, soirée dansante	65,00 €	65,00 €	99,00 €
ENSEMBLE TRINCHOT			
Réunion	123,00 €	gratuit	143,00 €
Repas, soirée dansante	123,00 €	119,00 €	143,00 €
Week-end (du vendredi 15h au lundi 2h)	200,00 €	200,00 €	250,00 €
Séminaire, journée d'étude	67,00 €	gratuit	67,00 €
SALLE OMNISPORTS			
Repas, soirée dansante, loto		238,00 €	
Belote, palets, fête d'école		149,00 €	
Vin d'honneur	196,00 €		
PARQUET - PODIUM - MANGE-DEBOUT			
Podium		gratuit	(assoc.) 136,00 €
Parquet jusqu'à 100 m2		gratuit	(assoc.) 470,00 €
Parquet + de 100 m2		gratuit	(assoc.) 731,00 €
Prise food-truck		19,00 €	
Mange-debout (l'unité)	5,50 €	gratuit	10,50 €

AUTRES LOCATIONS		***VAISSELLE MANQUANTE***	
Vaisselle	39,00 €	Assiette	5,00 €
Verres	37,00 €	Verre, tasse, soucoupe	1,80 €
Chaises (forfait de 25) à l'intérieur	21,00 €	Couvert	0,55 €
- au-delà, l'unité	0,80 €	***CAUTIONS***	
1 table + 2 bancs	7,60 €	Prise 60 A	190,00 €
Percolateur		Vidéoprojecteur	330,00 €
- Association de la Commune	7,60 €	Mange-debout	110,00 €
- Particulier	15,50 €		
Location des salles, chèque caution conservé en cas de locaux laissés sales			300,00 €

Une gratuité par an sera accordée aux associations communales.

- **Vote** les nouveaux tarifs pour les concessions de cimetière et columbarium pour l'année 2027 comme suit :
 - Columbarium, la case — 10 ans : 742,00€ — 25 ans : 1 092,00€
 - Cimetière, le m^2 — 30 ans : 33,00€ — 50 ans : 63,00€
 - Jardin du souvenir, apposition d'une plaque — 25 ans : 63,00€

- **Vote** le nouveau tarif pour la redevance d'occupation du domaine public au montant de 13,40€ le m^2 par an.

- **Accepte** l'avenant n°2 en moins-value au lot n°03 (ravalement) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 10 919,26€ TTC.

- **Accepte** l'avenant n°3 en moins-value au lot n°09 (chape carrelage faïence) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 987,66€ TTC.

- **Accepte** l'avenant n°1 en plus-value au lot n°12 (chauffage ventilation) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 3 324,00€ TTC.

- **Accepte** l'avenant n°2 en plus-value au lot n°13 (électricité photovoltaïque) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 998,64€ TTC.

- Le Plan Communal de sauvegarde est présenté et approuvé.

- Les 4 scénarios d'aménagement de l'Avenue Jules Trinchot proposés par le service d'Ingénierie Territoriale de l'Agglomération du Bocage Bressuirais sont présentés.

- **Approuve** le rapport d'activité 2025 du Syndicat du Val de Loire.

- **Approuve** le rapport d'activité 2025 de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

- **Accepte** la refacturation de l'Agglomération du Bocage Bressuirais à la Commune de Faye L'Abbesse de frais téléphoniques pour 128,30€ concernant le 1er semestre 2026.

- **Donne** habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial des Deux-Sèvres pour engager la consultation afin de participer à la procédure de mise en concurrence des contrats d'assurance des risques statutaires.

- **Décide** d'appliquer son droit de préemption sur la parcelle AE 217.

- **Adhère** au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2027 pour un montant de 200€.

- **Accepte** le devis de la SAS Jean ROBERT de LOUDUN (86) pour des travaux de descente d'eaux pluviales à l'arrière du bar restaurant La Forge.

- **Accepte et autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mutualisation 2025-2029 avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais. La CA2B va installer, entretenir et suivre des composteurs partagés et collectés. Ils seront installés Promenade de l'Europe et Square du Presbytère.

- **Autorise** M. le Maire à signer un bail commercial pour le local sis 7 Place du Général de Gaulle. Le loyer mensuel sera de 200€.

- Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 16 janvier 2027 à 17h00 dans la salle Trinchot.

FAYE L'ABBESSE, le 23 octobre 2026
Le Maire, Edward BURON